




## Date limite de remise du contrat (avec chèque): jeudi 22 février

	<h3>Contrat caille</h3> <p><b>mars – avril 2018</b></p> <p>entre <b>Les chèvres de Gabveau</b>, élevage de Philippe Boscardin et Bernadette Vignot, situé à St Michel dans le Loiret et les adhérents de l'AMAP <b>En Seine, brin d'Orge !</b> 47, avenue du 18 avril - 91200 Athis-Mons</p>	 
---	--	--

**Ce contrat instaure un partenariat avec Philippe BOSCARDIN et Bernadette VIGNOT.**

En souscrivant à ce contrat, nous soutenons une ferme agricole qui maintient un élevage de qualité et diversifié. La vente de cailles de la ferme est une nouvelle activité qui doit lui permettre d'accéder à une meilleure autonomie financière. L'élevage des cailles est assuré dans le respect des règles d'une agriculture raisonnée.

**Volume des abonnements :**

La commande court sur 2 mois soit de mars à avril 2018.

Les cailles sont dépouillées et vendues au prix de 4€ l'unité. Elles sont livrées par lot de deux soit 8 €.

**Livraison et distribution :**

Les cailles seront livrés aux Travées par Philippe Boscardin les premiers jeudis du mois, en même temps que les autres produits de l'AMAP

**Modalités de paiement :**

La commande est payée d'avance sous la forme d'un chèque, libellé à l'ordre de Bernadette VIGNOT à remettre au responsable avec le contrat.

---

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association *Amap En Seine Brin d'Orge*, à jour de ma cotisation 2017/18,

Nom : ..... N° adhérent : .....

Adresse : .....

Courriel : ..... Tel : .....

Souscris à un contrat caille pour  à 8 € sur 2 mois soit :  €

L'éleveur respecte la Charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage et tend à la respecter dans ses modes de financement. Chacun accepte alors les risques inhérents à ce genre d'élevage, comme de ne pas recevoir la totalité de sa part en cas d'aléas. Chacun s'engage à respecter ces risques.

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur